

Écolos à la rescousse des lacs des Laurentides

Inquiètes de la piètre santé de leurs lacs qui menace leurs revenus fonciers, des municipalités des Laurentides travaillent à la préparation de règlements beaucoup plus sévères et encouragent la végétalisation des rives.

L'été dernier, la panique s'est installée dans plusieurs régions, particulièrement dans celles qui sont au nord de Montréal : des algues bleues-vertes ont été identifiées dans 37 lacs des Laurentides, sur quelque 80 plans d'eau affectés au Québec. Lorsqu'elles meurent, ces algues, appelées cyanobactéries, libèrent des toxines qui peuvent provoquer une foule de symptômes — des irritations cutanées aux atteintes nerveuses et hépatiques — si on les touche, respire ou avale.

Propriétaires et élus s'inquiètent donc pour la valeur des terrains riverains, qui risque de dégringoler après être montée en flèche. Depuis cinq ans, la région a connu la plus forte progression démographique au Québec, avec 50 000 nouveaux citoyens, pour atteindre un total d'un demi-million d'habitants. La prolifération de ces algues est principalement liée à l'excès de phosphore et d'azote présents notamment dans les engrais, les savons à vaisselle, les matières fécales et les plantes en décomposition. Lessivés par les pluies, les nutriments et sédiments coulent des montagnes constituant les bassins versants des lacs. Ils ne sont pas filtrés lorsque les rives sont déboisées et recouvertes de pelouses. Les plantes étouffent lentement la vie aquatique dans les lacs ainsi envasés et engraisés. Un jour, une goutte fait déborder le vase et les algues bleues s'implantent.

Bleu Laurentides

Coincidence, le Conseil régional de l'environnement (CRE) tenait le premier Forum national sur les lacs à Sainte-Adèle, en juin 2006, juste avant la crise des algues bleues. Une dizaine de municipalités viennent d'adhérer à son programme Bleu Laurentides, qui de l'avis des experts est à l'avant-garde de la protection des lacs. Cet été, des biologistes et autres spécialistes, embauchés par le CRE pour une période de 16 semaines, aideront ces municipalités

La valeur des propriétés riveraines est menacée car les autorités de santé publique déconseillent de toucher à l'eau lorsqu'on y détecte des cyanobactéries.

à élaborer un plan d'action individualisé. « La méconnaissance des mécanismes scientifiques et légaux qui régissent les lacs est sans doute la plus grande menace », affirme le président du CRE Laurentides, Jacques Ruelland.

Dès 2008, la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut imposera des règles strictes réclamées par la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) depuis des décennies :

- La tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres et l'épandage d'engrais seront interdits sur les dix premiers mètres (33 pieds) de la rive. Une ouverture de cinq mètres donnant accès au plan d'eau ainsi que les plages existantes seront évidemment encore tolérées.
- La renaturalisation des rives artificialisées sera obligatoire sur cinq mètres et ce dans un délai de 24 mois.

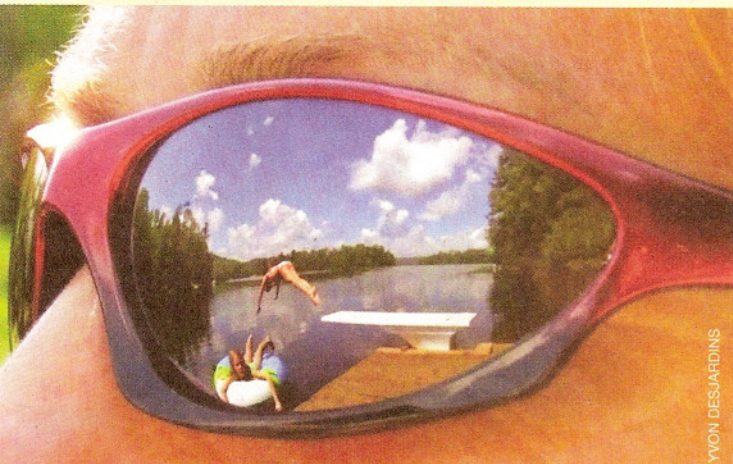
Le défi : sévir et informer

« Les municipalités rivalisent pour savoir qui adoptera le règlement qui aura le plus de mordant, affirme la directrice adjointe du CRE, Anne Léger. Mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Les élus pensent qu'ils innoveront, mais plusieurs ont adopté de tels règlements depuis des années sans toutefois les appliquer. »

Quant au ministère, il « joue à la cachette » au lieu d'honorer sa promesse de transparence, déplore Tony LeSauter, président de la FAPEL et ancien sous-ministre à l'Environnement. « C'est au compte-gouttes et uniquement par la voix des médias que les villégiateurs finissent par savoir si leur lac est contaminé. » M. LeSauter rappelle que sous la gouverne de l'ancien ministre libéral Pierre Paradis, Québec avait aboli le Programme des lacs et le Programme de régénération des rives gérés par la FAPEL, « au moment précis où la plupart de nos lacs atteignaient la fin de leur vie utile. »

Anne Léger souligne qu'en 2003 le ministère a mis sur pied l'excellent Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-lacs). Ce dernier fournit une trousse permettant aux citoyens d'échantillonner eux-mêmes leur eau de lac qui est analysée au laboratoire du ministère pour seulement 305 \$ par année, une aubaine. Cinquante lacs se joignent au réseau à chaque année depuis quatre ans, mais le budget limité à 250 lacs sera épuisé en 2008. « Le ministère aura alors de grosses décisions à prendre », souligne Mme Léger.

Les besoins sont criants, les fonds publics insuffisants et parfois mal investis, selon l'expert Robert Lapalme de Daniel Arbour et associés. Celui-ci forme les membres des associations de villégiateurs qui peuvent partager la trousse d'analyse de l'eau qu'il offre pour 1 176 \$ afin de suivre l'évolution de l'état de leur lac au cours des années. « Les gens se font souvent passer un sapin, dit-il. Une municipalité a payé 65 000 \$ pour une synthèse d'études antérieures, un trip de scientifique inutile pour les riverains. »



YVON DESJARDINS

Pour en savoir davantage...

www.crelaurentides.org

www.fapel.org

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp

Quant au phosphore qui ruisselle en surface, il peut être intercepté par un drain rempli de scories d'aciérie. « C'est une excellente façon de recycler ce sous-produit de la fabrication de l'acier, ajoute-t-il. Les scories sont efficaces durant plusieurs années dans la mesure où elles ne sont pas colmatées par des sédiments. Un géotextile à brins très serrés permettra à l'eau de passer dans le drain de scories tout en filtrant les particules fines de sol. Cette technique est à privilégier pour cerner les aires de feux de camp, les potagers, les aires de lavage de véhicule et d'équipement ainsi que les surfaces de jeux pour animaux domestiques. » Selon le professeur Yves Comeau, qui a effectué des recherches sur le sujet avec des collègues de l'Université de Montréal, « Un lit filtrant de scories a une capacité d'élimination du phosphore total (particulaire et dissous) des boues piscicoles supérieure à 85 % ».

Robert Lalpalmé recommande aussi d'installer sur les chantiers une barrière à sédiments constituée d'une bande de géotextile enfoncée à 15 cm dans le sol et retenue à sa base par des piquets. « La barrière doit cerner tout le site de construction et doit y demeurer tant et aussi longtemps que la végétation n'a pas suffisamment repoussé pour retenir le sol. Une municipalité est en mesure d'imposer cette

pratique à tous les entrepreneurs et tous les citoyens qui effectuent des travaux sur son territoire. »

Robert Lalpalmé :

514.248.0824 • www.arbour.ca

Autres trouvailles pour le chalet

Les systèmes de chauffage solaire de l'air et de l'eau :

450.420.9669 • www.exact-energy.com

514.868.1111 • www.hltenergies.com

514.347.3622 • www.mc2energie.com

Les vélos électriques de l'Entrepôt du bicycle : 819.477.9490

Les maisons écologiques *Layon* d'inspiration Nouvelle-France, aux abords du lac Nantel de Saint-Faustin. Construction BFG : 514.259.5559 • www.layon.ca

L'entrepreneur et promoteur vert Maurice Lachance, constructeur du Centre culture et environnement Frédéric Back, de Québec. Entreprises Nouveau concept ML : 418.524.9510

Les systèmes d'étanchéité pour maisons de bois massif *Permachink*.

Entreprises Jocelyn Tellier : 418.365.7682 • www.jocelyntellier.qc.ca

Les stores de bois motorisés *SBM*. Stores de bois Montréal :

514.353.3339 • www.sbmwoodblind.com

Les toilettes à compost Sunmar. www.sun-mar.com

Distributeur québécois : 514.337.3066 • www.agences-ahc.com

Les toilettes à très faible consommation d'eau. La *Caroma*, d'Australie, à double chasse (3 ou 6 litres) et la *Flowise* d'American Standard (4,8 litres). Les deux marques sont en vente chez Plomberium : 514.385.1212 • www.doraco-noisieux